

La Confédération

Le couronnement de dix années de mauvaise administration

Alphonse Lusignan

Volume 5, Number 3, March 2000

Duplessis et la « grande noirceur »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11426ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lusignan, A. (2000). La Confédération : le couronnement de dix années de mauvaise administration. *Histoire Québec*, 5(3), 32–35.

La Constitution a mis entre tes mains
 Son sceptre et son pouvoir: de tous ces grands engins
 De tant de biens, de mal, l'usage est difficile;
 Mais avec un coeur droit, tout nous devient facile.
 L'édifice est ici bien moins vaste et moins grand
 Que celui que tu sus, d'un bras ferme et puissant,
 Dépouiller en un jour de ses trappes gothiques,
 Reste de la frayeur des pouvoirs despotiques,
 Quand les barons Normands élevaient leurs châteaux
 Sur la pointe d'un roc hérissé de créneaux.
 L'oeil exercé, d'abord, en aperçoit les vices;
 Et faits en ce moment, de sages sacrifices
 Lui rendraient tout l'éclat d'un système parfait,
 Où l'utile et le grand, tout se réunirait.
 Moi, j'aime la beauté d'un souvenir antique,
 J'aime à voir au Sénat un nom grand, historique;
 Je crois voir les exploits de célèbres ayeux,
 Et leur gloire renaître ainsi devant mes yeux.
 Il faut laisser au coeur parler la poésie.
 Que l'âme deviendrait sans elle rétrécie!
 Je crains le froid calcul d'un Barème envieux,
 Quand il parle au Sénat d'un peuple malheureux.
 Washington, je crois voir baisser ton Capitole;
 Je tremble pour le sort du peuple Séminole,
 Car devant les petits les faibles ne sont rien:
 On sait qu'un parvenu fut rarement humain.

O! vous! chers Canadiens, quelle est la main habile
 Qui pourra gouverner votre barque fragile?
 Craignez l'appât trompeur d'un trop vaste océan,
 L'Union est pour vous un théâtre trop grand.
 Notre langue, nos lois, pour nous c'est l'Angleterre;
 Nous perdrons langue et lois en perdant cette mère.
 Elle a souvent juré de nous les conserver;
 L'honneur et l'intérêt la feront adhérer
 À ce serment sacré, resté loi de l'empire,
 Et que rien ici bas ne peut rompre ou détruire.

F.-X. G.



SERVICE DE RECHERCHE

Histoire, patrimoine, généalogie
 Visites guidées

LOUISE PELLETIER

20 ans d'expérience

21 A, Bernard

Sorel (Québec) J3P 1E5

Téléphone : (450) 742-8861, répondeur

Fax : (450) 742-8861

LE COURONNEMENT DE DIX ANNÉES DE MAUVAISE ADMINISTRATION

La Confédération

PAR ALPHONSE LUSIGNAN

Nous avons parfois l'impression que les débats portant sur la Confédération canadienne se poursuivent depuis un temps immémorial. Nous n'avons pas tort puisque le document que nous reproduisons dans ces pages montre clairement que les désaccords et les incompréhensions sont bien antérieurs à juillet 1867.

Les paragraphes qui suivent sont tirés d'un pamphlet publié à Montréal en 1867 par les Presses du journal *Le Pays* qui avait enseigné au 9, de la rue Sainte-Thérèse. L'auteur en est M. Alphonse Lusignan (1843-1892) et non Sir Antoine-Aimé Dorion comme certains l'ont souvent prétendu.

Pour garder le pouvoir

L'un des arguments les plus fréquemment invoqués en faveur de la Confédération par les journaux ministériels, c'était sa nécessité. Selon eux, il n'y avait plus moyen pour le pays de sortir des difficultés sectionnelles qui entravaient la marche des affaires. Le Haut et le Bas-Canada étaient à couteau tiré. Il fallait un remède nouveau, et ce remède, les ministres conservateurs ont feint de le trouver dans la Confédération.

Tant qu'ils crurent être capables de garder le pouvoir, ils trouvèrent bonne l'Union des deux provinces, cette Union «qui nous avait sauvés», selon leur dire. Mais quand ils virent les rênes de l'administration menacer de leur échapper des mains, au lieu de recourir au rappel de l'Union ou à l'union fédérale des deux Canadas, ils entreprirent la Confédération - cette union législative déguisée...

Depuis 1852, le Haut-Canada réclamait, dans la constitution, un changement qui lui accordât une représentation parlementaire plus nombreuse que celle du Bas-Canada. Toujours ses demandes avaient été repoussées lorsqu'en 1864, le 14 mars, M. Brown fit nommer un comité de vingt membres qui fut chargé de trouver un moyen de faire disparaître les difficultés sectionnelles. Ce comité se composait de MM. Cameron, Cartier, Chapais, Cauchon, Dickson, A.-A. Dorion, Dunkin, Foley, Galt, Holton, Joly, J.-A. Macdonald, J.-S. Macdonald, MacDougall, McGee, McKellar, Scoble, Street, Turcotte et Brown. Le 14 juin suivant, M. Brown, président du comité, faisait rapport:

«Que le comité s'était réuni huit fois et s'était efforcé de trouver aux difficultés existantes une solution qui pût avoir l'approbation des deux sections de la province; qu'il y avait chez les membres du comité une forte tendance vers des changements dans

le sens du système fédéral appliqué soit au Canada seul, soit à toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord, et que le comité avait fait assez de progrès pour être justifiable de recommander que la question fût renvoyée à un comité à la prochaine session du parlement».

Le comité ne fut pas unanime à adopter ce rapport. M. John A. Macdonald, le chef du cabinet, se prononça absolument contre toute idée de changement.

Le même jour, le gouvernement était défait sur la question de l'avance de 100 000 \$ faite sans autorisation de la législature, par le ministère Cartier-Macdonald, en 1859, pour racheter un égal montant de bons dus à la cité de Montréal par la Compagnie du Grand Tronc, et neuf jours après, le 23, M. J.A. Macdonald annonçait à la Chambre qu'il avait entamé des négociations avec M. Brown et lui avait dit «qu'ils ne pourraient s'entendre à moins que le principe fédératif recommandé par les rapports du comité de M. Brown ne fût choisi comme base d'arrangements».

Quelques jours après, la coalition était formée. M. Cartier et M. Brown marchaient bras-dessus bras-dessous, et tous deux se préparaient à appliquer aux provinces britanniques le principe fédératif que le chef du gouvernement trouvait inacceptable le 14, qu'il proposait le 23 et qui était accepté le 24.

Cette effroyable immoralité politique inspirait un article foudroyant à l'organe du clergé catholique, le *True Witness*, qui disait dans son numéro du 24:

«Il est à peine nécessaire de parler de la moralité de cette démarche, et il n'est point besoin de commenter le triste spectacle qu'offrent les hommes qui s'appellent les défenseurs du catholicisme et de la nationalité franco-canadienne, présentant la main de l'amitié au grossier diffamateur de leur religion, à l'ennemi mortel de leur race».

M. John A. Macdonald repoussait toute idée de changements constitutionnels le 14 juin 1864; il trouvait excellent le système actuel; il ne songeait point à l'abolir. Puis, neuf jours après, attendu que le pouvoir lui échappait (...) il eut une révélation... dans laquelle il vit la Confédération

comme l'unique moyen de demeurer ministre. Nous savons qu'il y eut recours, et nous saurons bientôt, quand après la peur nous aurons subi le mal, quel prix nous aurons payé pour satisfaire l'ambition de ce chef et des satellites qui ne pouvaient différer d'opinion avec lui sur une question qui les intéressait personnellement.

Pour réaliser le programme de Lord Durham

Quand Lord Durham écrivait en 1839 son célèbre rapport qui indiquait de si efficaces moyens de faire disparaître du Canada l'influence de l'élément français, il indiquait avec une sagacité extraordinaire, au gouvernement impérial, comment s'y prendre pour parvenir à cette fin. Ses conseils ont porté fruits: *«Donnez aux chefs»* disait-il *«des honneurs et des places, ouvrez une libre carrière à leur ambition légitime, et vous les attacherez à vos intérêts et les ferez concourir à votre but»*. Nous avons eu, depuis l'Union, des chevaliers, des baronnets, des honneurs et des récompenses de toutes sortes, et la politique d'avancement personnel a remplacé la politique de dévouement et de sacrifice qui était celle de nos devanciers.

Mais avec cette politique mesquine, nous avons eu nos hontes, comme autrefois nous avions nos gloires nationales. Sous l'empire de ces influences néfastes, les plus ardents champions des droits du peuple sont devenus les plus dociles, les plus soumis, les plus abjects supports de l'autorité. Le but de Lord Durham était l'anglification du Bas-Canada. Quelqu'un en doute-t-il, voici ses propres expressions:

«Jamais la population anglaise ne souffrira d'être gouvernée par une Chambre d'Assemblée où les Canadiens français seront, ou même seront près d'avoir la majorité. Le Bas-Canada doit être anglais... Si, dès la conquête, on avait adopté la sage politique d'anglifier la province et qu'on y eût persévéré, les Français auraient été bientôt noyés, etc. Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national que l'on doit donner au Bas-Canada; ce doit être celui de l'empire, celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de cette grande race qui doit avant longtemps prédominer sur tout le continent amé-

ricain. À l'avenir, le premier et permanent objet du gouvernement anglais doit être d'établir en cette province une population anglaise, avec la langue et les lois anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise».

Rien ne peut être plus explicite. Ce que l'on réclame pour ces nouveaux venus que la conquête a jetés au milieu des habitants du pays, ce n'est pas l'égalité, c'est la domination, c'est la soumission d'un million d'habitants parlant la langue de leurs pères à une minorité insignifiante d'une autre origine. C'est d'enlever à ce million d'habitants sa langue, ses lois, ses institutions pour transformer son caractère national; c'est l'extinction de sa nationalité et de sa race que l'on exige. Voilà dans toutes sa brutale franchise la proposition que le haut fonctionnaire impérial soumettait en 1839.

Pour atteindre ce but, Lord Durham propose d'abord l'union du Haut et du Bas-Canada: elle nous a été imposée. Mais le moyen le plus prompt et le plus certain, c'est l'union législative de toutes les provinces anglaises: on nous l'a encore imposée.

Une union législative de toutes les provinces avec des parlements locaux subordonnés à la législature générale et n'exerçant que des pouvoirs municipaux, tel est le plan de Lord Durham pour consolider la domination anglaise dans le Bas-Canada et pour opérer cette transformation qui doit effacer jusqu'au dernier vestige des Canadiens français dans le pays.

Une législature générale ayant un contrôle absolu sur l'administration de la justice civile et criminelle, sur l'éducation, le commerce, l'agriculture, les lois réglant les mariages et le divorce, la navigation, les pêcheries, les postes, la milice, les chemins de fer et tous les objets d'un intérêt général, les parlements locaux subordonnés au gouvernement général et remplissant des fonctions municipales, la représentation basée sur la population, afin de noyer l'élément français: voilà la substance de la mesure qui unit les provinces britanniques. N'est-ce pas ce que Lord Durham recommandait?

Le bill en dit assez par lui-même, mais les explications données dans le parlement anglais ne laissent aucun doute à ce sujet. Lord Carnarvon, en proposant la mesure, s'est donné la peine d'expliquer que les législatures locales n'auraient aucun pouvoir qui ne fût subordonné à la législature générale, et M. Gladstone dit en toutes lettres que l'objet du bill était de ne donner aux législatures locales que des pouvoirs municipaux.

Ainsi s'accomplissent une à une les recommandations que Lord Durham faisait, dans son trop fameux rapport, pour anglifier le Canada : union du Haut et du Bas-Canada d'abord, puis union législative de toutes les provinces. Ce programme s'est accompli à la lettre. C'est M. Cartier et sa complaisante majorité parlementaire qui se sont faits les outils de Lord Durham.

Manière dont la Confédération nous a été imposée

Après que les ministres tories de 1864 eurent découvert que cette mesure devait faire le bonheur du pays, ils rencontrèrent à Charlottetown, le 2 septembre, les délégués des autres colonies anglaises, et le principe de la Confédération fut adopté par la Conférence, dont les délibérations furent tenues secrètes. Ni le parlement ni le peuple ne les avaient autorisés à nous représenter à cette Conférence.

Le 10 octobre, ce fut au tour des délégués des provinces maritimes à rencontrer les ministres canadiens. Une Conférence qui dura deux semaines se tint à Québec. Elle s'entendit sur les détails de la Confédération. Ses délibérations furent encore tenues secrètes.

Une session s'ouvrit le 19 janvier 1865. Le 3 février, M. Powell demandait au gouvernement «s'il entendait que la Chambre adoptât le projet de Confédération en entier ou s'il lui serait permis d'en adopter une partie et de rejeter l'autre». Le gouvernement répondait par M. J.-A. Macdonald: «qu'il présentait le projet comme un tout et qu'il emploierait toute son influence pour le faire adopter sans changement» et il menaçait la Chambre de retirer le projet si elle lui faisait subir des amendements. Ce fut en vain que M. Holton dit :

«Je crois que le gouvernement devrait demander un vote affirmatif sur chacune des résolutions. Elles ont été préparées et passées par un corps constitué de lui-même, sans l'autorité de la Chambre ou du peuple. À moins que la Chambre ne soit un mythe ou une moquerie, le moindre égard que l'on pourrait avoir pour elle serait d'obtenir son approbation directe sur chaque article».

Ce fut en vain que toute l'opposition réclama le même droit; ce fut en vain que M. Powell, un ami du gouvernement, déclara cette conduite indigne et insultante; ce fut en vain que M. Évanturel la trouva illogique. M. McDougall répondit: *«Le projet a le caractère d'un traité, et en conséquence il faut le voter par oui ou non».*

La nouvelle constitution portera éternellement en elle le vice radical d'avoir été élaborée en convention secrète, de n'avoir été sollicitée par personne, et d'avoir été promulguée sans l'assentiment des populations. Après avoir été adoptée par des hommes sans mandat qui cachaient leur conspiration au regard du public, elle a été imposée à la législature, comme une oeuvre à laquelle personne n'avait le droit d'apporter une modification, puis au pays, malgré les protestations de plus de 25 000 signataires de pétitions venues de plus de 100 villes et paroisses du Bas-Canada.

L'on se fera une idée des moyens employés par le gouvernement pour s'assurer la majorité des Chambres, si l'on songe: 1) que MM. Allyn, Dickson, Powell et Ferguson ont été récompensés de leur docilité, le premier par le shérifat de Québec; le second, par le bureau d'enregistrement du Huron et Bruce; le troisième, par le shérifat de Carleton; le quatrième, par le shérifat de Frontenac; 2) que le gouvernement avait inséré dans le projet de Québec une clause (la 14^e) qui voulait que les sénateurs fussent choisis autant que possible parmi les membres des Conseils législatifs des diverses provinces; 3) que MM. Bossé, Dunkin, Irvine, de Niverville, Webb, Denis et Taschereau, tous ardents suppôts de la Confédération, viennent d'être nommés Conseils de la Reine, honneur professionnel que plusieurs d'entre eux ne méritent nullement.

Refus d'un appel au peuple

Ce qui agaçait les nerfs de ce gouvernement gallophobe, c'était la vitalité de la nationalité canadienne-française; ce à quoi il travaillait sans relâche, c'était l'abaissement de notre race, l'anglification systématique du Bas-Canada. Écoutons-le se réjouir des progrès de la langue anglaise: *«Cette langue»,* dit-il *«comme langue du riche, du patron, gagne du terrain. Selon de récents rapports du commissaire d'enquête sur l'état de l'éducation, il y a à Québec dix fois plus d'enfants canadiens-français apprenant l'anglais que d'enfants anglais apprenant le français».*

Voulant à tout prix noyer l'élément français dans l'élément anglais, pour être logique il devait ne point se soucier du tout de l'opinion du Bas-Canada et croire bon tous les moyens qui pouvaient le mener à ses fins. Il réclame l'union législative des deux Canadas, puis l'union législative de toutes les provinces britanniques, et cela, remarquez-le bien, sans consulter le peuple du Bas-Canada.

De même que lorsqu'on veut tuer un homme on ne lui demande pas la permission, de même Lord Durham a conseillé de ne point consulter le Bas-Canada sur les changements constitutionnels qu'il propose. Pour les autres provinces, c'est différent; les cinq ou six mille anglo-saxons du golfe, il faut prendre soin de leur demander leur opinion. Mais le Bas-Canada, fi donc! Depuis quand les brigands demandent-ils aux voyageurs, avant de les détrousser, si le procédé leur est agréable?

«Je recommanderais, dit le rapport de Lord Durham, l'adoption immédiate d'une union législative de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord... s'il était possible de différer l'adoption d'une mesure relative aux Canadas, jusqu'à ce que le projet d'union ait été soumis aux législatures des provinces d'en bas. Mais le Bas-Canada est dans un état qui, tout en justifiant le projet d'une union, est tel qu'il ne serait ni convenable ni même juste pour le parlement de l'adopter sans la mûre délibération et le consentement du peuple de nos colonies (des provinces maritimes)».

Ainsi le Bas-Canada ne mérite pas qu'avant de décider à jamais de son sort

on s'inquiète de son opinion, de son consentement? Lord Durham n'a pas d'aussi lestes façons de parler lorsqu'il s'agit du peuple des provinces d'en bas. Celles-là, elles sont anglaises et protestantes: il les respecte et prend leur avis.

Eh bien! ce que voulait Lord Durham, M. Cartier et les fauteurs de la Confédération l'ont voulu; ils l'ont plus que voulu, ils l'ont fait. Le Bas-Canada –la seule province qui eût tout à perdre au nouveau système– n'a pas été consulté. L'opposition libérale a proposé souvent en Chambre de soumettre la question au peuple; M. Cartier, qui se fait un jeu, un devoir de se moquer de l'opinion publique, comme il l'a déclaré dans un banquet à Montréal, M. Cartier s'y est constamment opposé, et sa docile majorité lui a donné raison. Le 13 mars 1865, l'Hon. J.H. Cameron proposait en Chambre, secondé par M. C. Cameron :

«Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence la priant de vouloir bien, en vue des grands intérêts dont il s'agit dans les Résolutions pour une union des colonies de l'Amérique britannique du Nord, lesquelles changent entièrement la constitution de cette province, ordonner qu'il soit fait un appel au peuple, avant que le parlement impérial ne confirme ou décrète la dite mesure».

Le vote se prenait le lendemain et le gouvernement, M. Cartier en tête, repoussait l'appel au peuple sur une division de 84 contre 35. Le 17 mars 1865, la motion suivante, faite par l'Hon A.A. Dorion,

était déclarée hors d'ordre par le Président de la Chambre :

«Que cette Chambre est d'avis que les débats sur cette résolution, qui a pour but le changement radical des institutions et relations politiques de cette province –changements qui n'étaient pas prévus par le peuple lors de la dernière élection générale– devraient être ajournés d'ici à un mois, ou jusqu'à ce que le peuple de cette province ait eu l'occasion de se prononcer constitutionnellement à son sujet, dans une élection générale».

Et M. Cartier et sa clique appuyèrent cette décision. Le 11 juin 1866, l'Hon. A.A. Dorion proposait, secondé par l'Hon. L.H. Holton, cette résolution :

«Bien que nous accueillions avec tout le respect possible la déclaration faite par Son Excellence au sujet de la question de l'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord, cependant nous croyons de notre devoir d'exprimer à Son Excellence notre ferme conviction qu'une mesure ayant pour but d'opérer un changement si radical dans les institutions politiques et les relations de cette province, ne devrait pas être mise à effet avant que le peuple eût eu l'occasion d'exprimer son approbation d'une telle mesure».

La majorité ministérielle, toujours fidèle à celui de qui elle attendait tout, votait avec M. Cartier contre cette proposition si raisonnable, si juste, si véritablement démocratique. La division fut de 79 contre 19. Le 11 août 1866, MM. Dorion et Holton

revenaient encore à la charge et proposaient :

«Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de vouloir bien ordonner, vu l'importance des intérêts impliqués dans les Résolutions au sujet des constitutions locales du Haut et du Bas-Canada respectivement, sous l'union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord, et vu le changement complet de la constitution de cette province, qu'un appel constitutionnel soit fait au peuple avant que ces Résolutions ne soient soumises à la considération du parlement impérial, et qu'il en soit définitivement disposé».

52 membres votaient contre cette motion, et 13 seulement votaient pour. (La session tirant à sa fin, beaucoup de députés étaient rendus dans leurs foyers).

On verra que ceux qui ont tout fait pour lui enlever [au peuple] l'occasion de se prononcer sur un changement radical de constitution qui l'intéresse au plus haut point, sont les conservateurs. Ils tenaient leurs mandats du peuple qui les avait chargés de faire fonctionner la constitution existante, et sans permission aucune ils ont déchiré la charte, détruit la constitution, aboli nos institutions politiques, pour leur en substituer une de leur invention, tout cela comme si le peuple n'avait rien à y voir. Ils ont osé refuser au peuple le droit et l'occasion de dire si ces bouleversements lui plaisaient. Les libéraux ont demandé à cor et à cris l'appel au peuple; ce sont eux qui sont les amis du peuple. ■

**Ne manquez pas le Colloque d'automne de la
Fédération des sociétés d'histoire du Québec,
à l'Île-d'Orléans, le 30 septembre 2000
Détails à venir**